

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019-153

Objet:

Renégociation des prêts avec SFIL

Délibération affichée le : U.3 JAN, ZUZ-

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etalent présents:

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René –

<u>Pouvoirs</u>: MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOTO Jean-François - PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel <u>Absents</u>: MM. LEROY Annie - CABOCHE Chrystelle - DEJEAN Anne Marie - LECOMTE Olivier — SUQUET Maguelonne — DELERIS Claudine

Convocation du 11 décembre 2019

Mme SANCHEZ Marie est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que, face à la baisse significative des dotations de l'Etat depuis plusieurs années, la commune a engagé de nombreuses démarches pour rationaliser, optimiser voire augmenter ses recettes et diminuer ses dépenses. Parmi ces dernières et constatant une baisse significative des taux d'emprunt, contact a été pris avec SFIL afin de redonner de l'aisance dans le budget et la trésorerie des finances communales.

Il s'agit de refinancer les contrats de prêt suivants :

- prêt n° MON245668 EUR / Montant du capital restant dû = 257.962,15 € et souscrit en janvier 2007
   taux fixe de 4,03 % score Gissler 1A
- prêt n° MON238084 EUR / Montant du capital restant dû = 52.120.88 € et souscrit en janvier 2006 taux fixe de 3,68 % score Gissler 1 A
- prêt n° MON238085 EUR / Montant du capital restant dû = 123.787,03 € et souscrit en janvier 2006
   taux fixe de 3.68 % score Gissler 1 A
- prêt n° MON238086 EUR / Montant du capital restant dû = 10.858,47 € et souscrit en janvier 2006 taux fixe de 3,68 % score Gissler 1 A
- prêt n° MON247041 EUR / Montant du capital restant dû = 928.142,42 € et souscrit en mars 2007 taux variable – score Gissler 1 B
- prêt n° MON260624 EUR / Montant du capital restant dû = 1.376.623,94 € et souscrit en juillet 2008 taux variable – score Gissler 1 E.

Soit un montant total de capital restant dû à refinancer égal à 2.749.494,89 €.

Cette opération permet de transformer définitivement à taux fixe (score GISSLER 1A) 100% du capital restant dû des prêts quittés.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20200103-DEL2019153-DE Date de télétransmission : 03/01/2020 Date de réception préfecture : 03/01/2020 La proposition de SFIL est la suivante pour le prêt de refinancement :

durée : 15 ansTaux fixe de 2%

• Montant du capital : 2.994.494,89 € incluant indemnité à hauteur de 245.000 €

• Amortissement constant

• Périodicité trimestrielle

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 23 voix POUR (unanimité)

- > ACCEPTE de contracter auprès de SFIL, un emprunt de substitution dans les conditions ci-dessus énoncées
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune le contrat relatif à cet emprunt et habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt
- > DECIDE que le remboursement des emprunts s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe du règlement sans mandatement préalable.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Jean-François SOTO.

Le Maire